SURVIVANTE IDENTIFIÉE EN TANT QUE BÉNÉFICIAIRE

(orientation, divulgation directe)

ÉTAPE1

PRÉSENTATION ET IMPLICATION

Accueillir la survivante et établir un lien

Présenter les services et obtenir le consentement

ÉTAPE 2

ÉTAPE 3

ÉVALUATION

Évaluer la situation et les besoins de la survivante

PLAN D'ACTION PERSONNALISÉ

Élaborer un plan pour déﬁnir le paquet de soutien et de services dont la survivante a besoin

SANTÉ

SÉCURITÉ

SOUTIEN

PSYCHOLOGIQUE JUSTICE

Déterminer qui « fera quoi » et « quand »

ÉTAPE 4

MISE E ŒUVRE DU PLAN PERSONNALISÉ

ORIENTER LA SURVIVANTE

vers les ressources (ex. référents)

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RÉVISÉ

ASSURER DES INTERVENTIONS DIRECTES

(ex. des interventions psychosociales)

ÉTAPE 5

SUIVI PERSONNALISÉ

Les objectifs ont-ils été atteints ?

Oui

La survivante a-t-elle besoin d'une

assistance supplémentaire ?

Non

Oui

Réévaluer les besoins de la survivante et identiﬁer les obstacles à la réalisation des objectifs de prise en charge et de traitement

ÉTAPE 6

Non

CLÔTURE DU DOSSIER

La survivante « quitte » le service

ÉVALUATION DE LA PRESTATION DE SERVICES

Enquête de satisfaction auprès des

bénéﬁciaires

Retour critique du superviseur du dossier